Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_08-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint

Quorum : 18

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 27 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-05-08

Objet : Désignation des délégués à l'ARIC

Créée en 1971, l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) rassemble aujourd'hui plus de 460 collectivités et près de 10 000 élus.

L'ARIC est un réseau d'élus qui permet à ses adhérents :
- d'être informés,
- de se former,
- d'être accompagnés dans leurs projets,
- de partager leurs expériences.

Dans chaque collectivité adhérente, un délégué ARIC à la formation et à l'information est désigné par le Conseil Municipal.

Les missions du délégué ARIC sont de :
- Participer à l'assemblée générale de l'ARIC,
- Être le référent formation au sein de l'équipe municipale,
- Participer aux réunions organisées localement par l'ARIC,
- Contribuer à des commissions de travail de l'ARIC (Comité de rédaction de La Lettre, site internet ...),
- Diffuser les informations au sein du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-11-20 du 8 décembre 2021 portant adhésion à l'ARIC ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'ARIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4 (M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE)**),**

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_08-DE

- **DESIGNE** en qualité de délégué titulaire à l'ARIC :
  - Mme Jessica MARCET

- **DESIGNE** en qualité de délégué suppléant à l'ARIC :
  - M. Patrice GAUTIER

Fait à Evran, le 7 avril 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire